

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL268

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« celle-ci »

les mots :

« cette personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.